



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 20 novembre 2025

Concerne : point à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 novembre 2025

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous un point que le groupe ECOLO propose pour l'ordre du jour du Conseil communal du 27 novembre 2025

1. Adaptation du soutien communal à l'Académie de Musique de Bertrix suite à l'imposition par la Communauté française d'un minerval aux élèves de moins de 12 ans

Vous trouverez en page suivante quelques explications relatives à ce point.

Bonne journée.

Jean-Pierre GRAISSE, pour le groupe Ecolo,

1. Adaptation du soutien communal à l'Académie de Musique de Bertrix suite à l'imposition par la Communauté française d'un minerval aux élèves de moins de 12 ans

Bon an mal an, 400 élèves bénéficient des cours prodigués par l'Académie de Musique. Pour chaque élève inscrit, l'Académie est tenue de payer un droit d'inscription à la Communauté française.

Jusqu'à présent cependant, ce droit d'inscription n'était pas perçu pour les élèves de moins de 12 ans.

Dernièrement, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de supprimer cette gratuité. Cette décision unilatérale sera lourde en conséquences pour notre Académie et met en danger la poursuite même de ses activités.

D'une part, si ce paiement du droit d'inscription est assumé par l'Académie sans répercussion sur ce qui sera demandé aux élèves, cela représentera une somme à sa charge d'environ 14.000 €, montant qui mettrait clairement en péril son équilibre financier.

Si par contre tout ou partie de ce droit d'inscription est mis à charge des élèves, il est certain que cela aura un impact direct sur le nombre d'inscriptions, notamment pour les familles nombreuses ou les ménages en difficulté économique (la direction de l'Académie estime dans ce scénario une perte de 20 à 25 élèves).

Hors, la norme de maintien des Académies de Musique est fixée à 350 élèves. Si l'on descend sous ce chiffre, l'Académie de Bertrix se verra contrainte de fusionner avec une autre Académie, perdant ainsi son caractère unique et sa spécificité, fruits d'un travail de longue haleine effectué par la direction et toute l'équipe.

La Commune de Bertrix se doit de soutenir l'Académie, son corps enseignant et ses élèves.

Proposition de délibération

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 27 novembre 2025, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,
- considérant l'enseignement artistique comme un élément fondamental pour le développement personnel des bénéficiaires,
- considérant le rôle important joué par l'Académie de Musique dans le paysage culturel et scolaire de notre Commune,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

marque sa volonté sans faille de soutenir l'Académie de Musique dans son travail quotidien et confie au Collège communal la mise en place, en coordination avec la direction de l'Académie de Musique, d'un plan de soutien financier assurant la poursuite des activités dans le long terme sans imposer à l'institution et aux familles des élèves des sacrifices complémentaires qui pourraient mettre en danger la survie de l'institution.